



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-170

**Déménagement Sis 7, rue de la République
Lundi 18 Décembre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de M. GAUVAIN Dominique, en date du 07 novembre 2017, devant déménager sis 7 rue de la République, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter les accidents, de prendre toutes mesures utiles pour règlementer le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le lundi 18 décembre 2017 de 07H00 à 18H00 :

Le stationnement sera interdit au droit du n° 7 rue de la République (3 places), sauf pour les véhicules de déménagement.

ARTICLE 2 :

La signalisation régulière sera mise en place et entretenue 48H00 avant le déménagement par le pétitionnaire (M. GAUVAIN Dominique).

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant toute sa durée.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le mercredi 08 novembre 2017

 Juliette Méténier-Dupont
Le Maire

DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : jsl-redacchalon@lejsl.fr

MAIRIE :

Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : gauvaincarole@gamil.com